

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE

COMMUNE de LES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 29
Nombre de conseillers représentés : 2
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 31

L'an deux mille vingt deux, le vingt et un novembre à vingt heure trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le quinze novembre deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Pierre CITEAU, Nicole EDOUARD, Jean-Luc BRIANCEAU, Jean-Luc RABILLARD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Sarah RENAUD, Mickael ONILLON, Sarah MICHON, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS, Vincent BELLEAU, Patricia BLANCHARD, Antoine GUILLET, Sébastien HULIN, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELIER, Martial CAILLAUD, Pauline CAILLONNEAU, Isabelle CHAIGNE.

Absents donnant pouvoir : Hélène LECOMTE a donné pouvoir à Patricia BLANCHARD, Thony CHABOT a donné pouvoir à Stéphanie CHIFFOLEAU.

Absents : Odile DEGRANGE, Corinne BRAUD.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Sarah MICHON a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Mélanie SAUNIER, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D21112022_04 : Rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L.2224-5 relatif à l'établissement et à la présentation à l'assemblée délibérante du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement destiné notamment à l'information des usagers, et les articles D.2224-1 à D.2224-5 ;

Vu le transfert des compétences « Eau potable » au Syndicat Vendée Eau,

Vu la présentation au Comité Syndical de Vendée Eau le 13 octobre 2022,

Considérant que le rapport doit être présenté en Conseil Municipal avant le 31 décembre 2022 et être ensuite tenu à la disposition du public,

Après présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public de l'Eau Potable établi par le Syndicat Vendée Eau pour l'exercice 2021, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte ledit rapport (annexé à la présente délibération)
- Et mandate Monsieur le Maire pour assurer la mise à disposition au public de ce rapport en le faisant savoir par voie d'affichage.

Le Maire,

Michel VALLA



La secrétaire de Séance

Sarah MICHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sarah Michon', written in a cursive style.

Fait et délibéré à Les Achards,
Les jour, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 28/11/2022
Au registre